

42-24

Département du Doubs
Mairie de BADEVEL
16 Grande Rue – 25490 BADEVEL

Membres en exercice : 15 - Présents : 13 - Procurations : 2 - Votants : 15

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 25 OCTOBRE 2024

Date de convocation

17 octobre 2024

Date d'affichage

17 octobre 2024

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. GOMES Samuel, Maire.

L'an deux mil vingt quatre, le 25 octobre, le conseil municipal étant assemblé en session ordinaire, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Samuel GOMES, Maire.

Étaient présents : M. Samuel GOMES, Mme Joëlle TSCHUDI, M. Pascal GALLIOT, M. Fabien BARI, Mme Nadège ZIMMERMANN, M. Azzedine AZZOUG, M. Jean-Pierre BAILLY, Mme Catherine GRANDCLÉMENT, Mme Pamela GRIDEL, M. Aurélien LEY, M. Quentin ROSSÉ, M. Jacques VESIN, Mme Armelle LE GAL.

Étaient absents excusés avec procuration : M. Sébastien GADOT (donne procuration à M. Aurélien LEY), M. Christian CHOUET (donne procuration à M. Jean-Pierre BAILLY).

Le Conseil Municipal a choisi pour secrétaire Mme Pamela GRIDEL.

CONVENTION AVEC LES FRANCAS DU DOUBS

Délibération N°42-24

Monsieur le Maire expose qu'il convient de reconduire la convention ci-jointe, avec Les Francas du Doubs Éducatifs et Solidaires.

L'association poursuit des actions portant sur un intérêt public local, celui de la mise en œuvre du projet éducation et jeunesse et notamment l'organisation et la gestion de la petite enfance par une structure "relais petite enfance".

La durée de la convention débute à partir du 01er janvier 2024 pour une durée de 4 ans. Le terme de la convention est ainsi fixé au 31 décembre 2027.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de voter une décision modificative budgétaire afin de régulariser les subventions 2023 et 2024 allouées à l'association et non inscrite au budget 2024. A ce titre, il convient d'effectuer les écritures suivantes :

Désignation	Budgété avant DM	Diminution	Augmentation	Budget après DM
Total des chapitres de dépenses de fonctionnement mouvementés par la DM	243 487.24 €	-549.31 €	549.31 €	243 487.24 €
011 Charges à caractère général	243 487.24 €	-549.31 €	0.00 €	242 937.93 €
615231/011	10 376.00 €	-549.31 €	0.00 €	9 826.69 €
65 Autres charges de gestion courante	49 416.00 €	0.00 €	549.31 €	49 965.31 €
65748/65	3 750.00 €	0.00 €	549.31 €	4 299.31 €

- Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal avec
 - POUR : 13
 - CONTRE : 0
 - ABSTENTIONS : 2
- ADOPTE le contenu de la délibération,
- AUTORISE Monsieur le Maire à renouveler et signer la convention avec l'association Les Francas du Doubs Éducatifs et Solidaires,
- APPROUVE la décision modificative telle que proposée.

Fait et délibéré en séance le 25 octobre 2024

Pour copie conforme

Certifié exécutoire après le dépôt en sous-préfecture de Montbéliard
le 26 octobre 2024 et publication ou notification le 26 octobre 2024

Le Maire,

Samuel GOMES